

2 0 1 1
RAPPORT ANNUEL



AIR LIQUIDE SIVOA



AIR LIQUIDE

SIVOA

131 Boulevard de Marseille - 01 B.P. 1753 Abidjan 01

Abidjan - Côte d'Ivoire

Tel. : + 225 21 21 04 40 / 21 21 04 50

Fax : + 225 21 25 87 44 / 21 35 80 96

E-mail: airliquidesivoa@airliquide.com

Website: www.airliquide.com

Produits et Services

- Gaz industriels et médicaux
- Équipements et consommables soudage-coupage
- Équipements et consommables médicaux
- Matériels et consommables Hygiène
- Formation
- Matériel de mise en œuvre des gaz
- Installations, maintenance et autres services



2011

RAPPORT ANNUEL



AIR LIQUIDE

SIVOA™



LA CARTE DE LA CÔTE D'IVOIRE



OXYGÈNE

- Sidérurgie, Métallurgie
- Traitement des eaux
- Soudage-Coupage
- Industries du papier, électroniques et chimiques
- Industrie du verre
- Aviation

AZOTE

- Industries alimentaires et pharmaceutiques
- Industrie gazière
- Gonflage de pneus d'avions
- Laboratoire
- Gaz d'inertage

GAZ CARBONIQUE

- Conservation des aliments
- Carbonatation de boissons
- Traitement des métaux

GAZ ET APPLICATIONS

HÉLIUM

- Gaz de laboratoire
- Gonflage de ballons
- Applications médicales

ARGON

- Soudage sous atmosphère de gaz neutres (TIG, MIG)
- Gaz de laboratoire
- Remplissage de lampes à incandescence

ACÉTYLÈNE

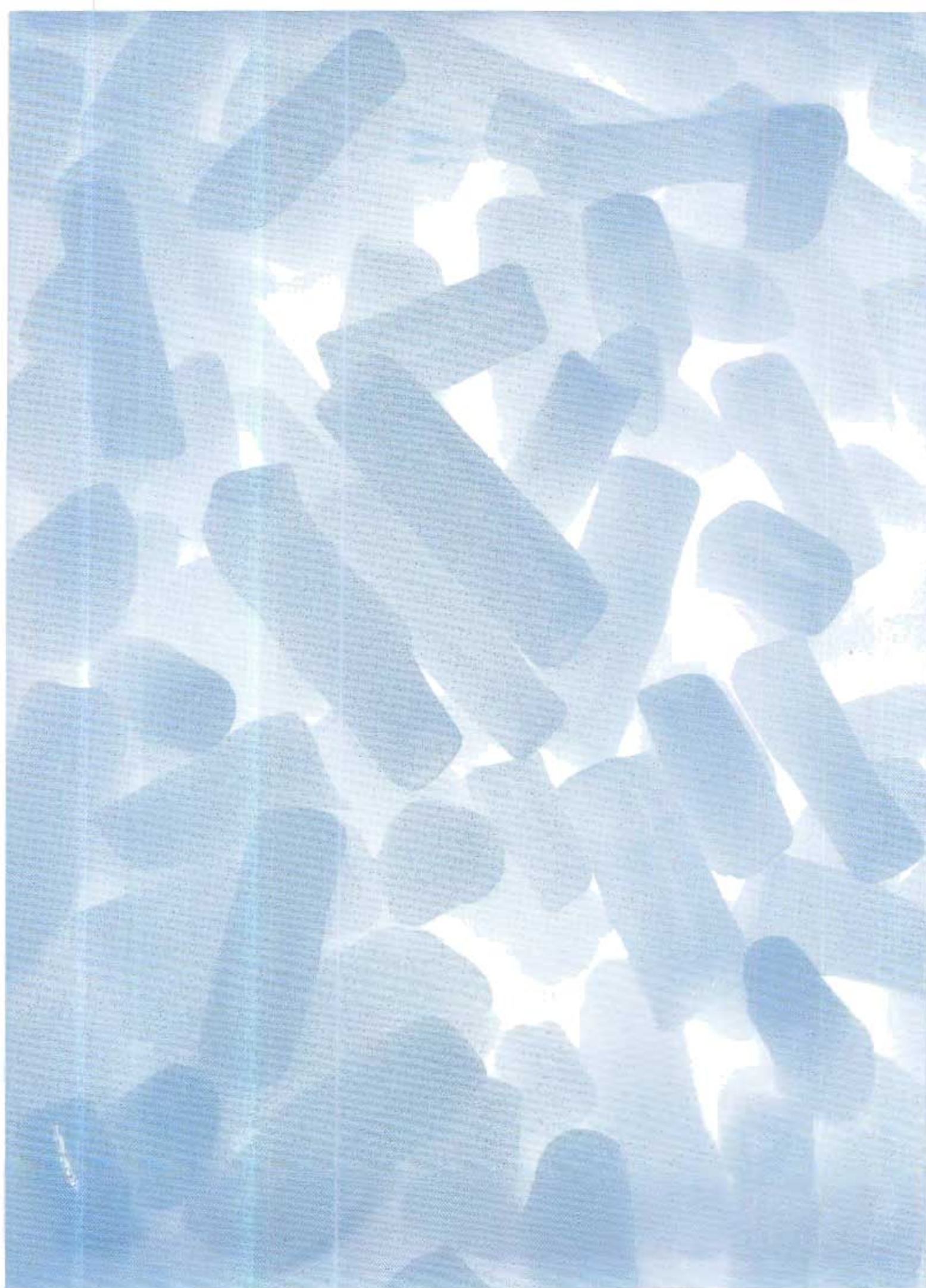
- Soudage-Coupage
- Gaz de laboratoire

HYDROGÈNE

- Gaz de laboratoire
- Traitements thermiques
- Hydrogénation des huiles et corps gras

SOMMAIRE

Ordre du jour	7
Conseil d'Administration	8
Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'AGO	9
Rapport Général des Commissaires aux Comptes	20
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	24
États Financiers au 31 Décembre 2011	29
• Bilan	30
• Compte de Résultat	32
• Tableau Financier des Ressources et Emplois	33
Résolutions de l'AGO	35
Rapport du Conseil d'Administration à l'AGE	37
Résolutions de l'AGE	43



ORDRE DU JOUR

A - A TITRE ORDINAIRE

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les résultats de l'Exercice 2011
2. Rapports des Commissaires aux Comptes
3. Approbation des comptes et répartition des résultats
4. Approbation des opérations visées par l'article 438 du livre IV de l'OHADA concernant la société anonyme
5. Quitus de gestion aux administrateurs
6. Renouvellement de mandat d'un administrateur
7. Fixation du montant de l'indemnité de fonction du Conseil d'Administration
8. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

B - A TITRE EXTRAORDINAIRE

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire
2. Modification de la dénomination sociale (article 2)
3. Autres modifications statutaires (articles 5, 13, 14, 25)
4. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- | | |
|--------------------------|-------------------------------|
| - M. Laurent LANGELLIER | Président |
| - Mme Odette BENSON | Administrateur |
| - M. Antoine KONAN KANSA | Administrateur ⁽¹⁾ |
| - M. Nicolas DJIBO | Administrateur ⁽²⁾ |

(1) Mandat d'Administrateur venant à expiration

(2) Mandat d'Administrateur venant à expiration et proposé au renouvellement

ADMINISTRATEUR PROPOSÉ AU RENOUVELLEMENT

M. Nicolas DJIBO

De nationalité Ivoirienne et âgé de 61 ans, il est titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures en Économétrie.

1^{er} Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire depuis septembre 2002, il est à ce titre membre du Conseil d'Administration de la Banque Nationale des Investissements (BNI).

Administrateur de SMOA SA depuis le 14 Juin 2006.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES :

- ERNST & YOUNG
- MAZARS CÔTE D'IVOIRE

SUPPLEANTS :

- UNICONSEIL
- EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING

DIRECTION

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Mme Odette BENSON

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT : M. Adou Kouamé AND

RAPPORT

DE GESTION

DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

A L'AGO

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'Article 23 des Statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par notre Société durant l'Exercice social clos au 31 Décembre 2011, soumettre à votre approbation les Comptes de cet Exercice, vous donner lecture des Rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La crise socio-politique née des élections présidentielles de 2010 s'est poursuivie en 2011 et a conduit à des affrontements militaires entre les forces loyales au président sortant et celles proches du président reconnu par la communauté internationale. Cette situation a fortement paralysé l'activité économique avec la fermeture de toutes les entreprises pendant plus de deux semaines au cours du mois d'Avril. La reprise du travail n'a été effective que le 19 avril 2011 avec seulement 9 jours ouvrés contre 22 prévus. Des dégâts matériels et humains considérables ont été constatés et l'insécurité a prévalu dans la ville d'Abidjan et environs.

Au niveau de notre société, des mesures exceptionnelles prises à travers un comité de crise, ont permis de sécuriser à la fois nos actifs et de maintenir les effectifs et le paiement régulier des salaires. Nous n'avons enregistré aucun dégât matériel ou humain, mais à l'image des autres entreprises, notre société est restée fermée pendant cette période critique, et la reprise de l'activité a nécessité des horaires aménagés.

Des efforts de reconstitution du tissu économique ont été envisagés et la communauté internationale, après l'investiture du nouveau président, a exprimé sa volonté et sa disponibilité à aider le pays.

Dans ce contexte, malgré l'embargo sur les importations qui a fortement affecté nos stocks et le ralentissement de l'activité de nos principaux clients, notre Société a su saisir des opportunités de vente qui ont contribué à neutraliser partiellement l'impact négatif de la crise. Le chiffre d'affaires ainsi réalisé est de 4 963 millions FCFA qui, comparé au chiffre d'affaires de 2010, enregistre un recul de 353 millions FCFA, soit 6,6 %.

Les efforts de réduction de nos coûts ainsi que la surveillance étroite de l'encours client pour baisser les risques de provisions ont permis de porter le résultat d'exploitation à 734 millions contre 953 millions soit un recul de 23 % malgré l'enregistrement de charges exceptionnelles et l'absence de reprise de provisions significatives.

SECURITÉ, SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ

La politique de Sécurité demeure la priorité essentielle du Groupe AIR LIQUIDE : Penser Sécurité, Agir en Sécurité.

La réorganisation de nos groupes de travail sécurité s'est poursuivie tout au long de l'année ; de même que la sensibilisation sur la remontée des situations dangereuses et des formations.

Nous n'avons enregistré au titre des accidents et incidents aucun accident ni pour le personnel de Air Liquide, ni pour nos sous-traitants. 3 incidents de circulation hors trajet domicile ont été enregistrés ainsi que 2 incidents et anomalies divers. Nous avons poursuivi notre objectif de reporter 5 situations ou actions dangereuses par employé, totalisant pour le compte de l'année 2011, 370 remontées qui ont été traitées. En novembre 2011, nous avons atteint l'objectif de 10 ans sans accident.

Par ailleurs, il est à noter que le premier audit de suivi a été réalisé avec succès en 2011 pour le maintien du certificat ISO 9001 version 2008.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL

Contexte Politique

La tenue des élections présidentielles dans le courant du dernier trimestre 2010 n'a pas permis la sortie de crise tant attendue. Le contentieux électoral s'est poursuivi en 2011 et a occasionné une tension politique sans précédent. Les nombreuses médiations entreprises aussi bien par l'Union Africaine que la CEDEAD n'ont pas permis un dénouement de la crise qui a débouché sur une situation de quasi-guerre. L'intervention de puissances extérieures, sous le mandat des Nations Unies, a permis de mettre fin aux affrontements et à l'installation d'un nouveau président.

Contexte Économique

L'environnement a été affecté par le contexte socio-politique avec l'imposition d'embargos sur les importations et les exportations. La fermeture de nombreuses banques avait mis les opérateurs dans l'impossibilité d'accéder à leurs comptes et d'effectuer toute transaction.

Dans ce contexte, l'activité économique s'est retrouvée asphyxiée occasionnant ainsi des problèmes de liquidités.

Les espoirs de relance attendue avec l'éligibilité du pays au programme PPTE ainsi que la dynamique de croissance espérée par notre société avec la récupération de marchés et la diversification de notre offre, ont été estompés par cette situation de tension.

Le comité de crise mis en place pour la sauvegarde du personnel, des actifs ainsi que les plans de maîtrise de nos coûts et de l'encours client associés à la saisie d'opportunités d'affaires, nous ont permis d'atténuer l'impact de cette crise sur nos opérations.

MARCHÉ ET CONCURRENCE

La SIVOA s'est attachée, à nouveau, à défendre ses parts de marché face à une concurrence de plus en plus agressive, à limiter les effets de la crise grâce à un plan visant à poursuivre sa diversification et à saisir toutes les opportunités de développement des ventes.

Notre société opère dans les segments de marché suivants : Gaz et Pétrole, Mines, Agro-alimentaire, Constructions et Travaux Publics, Santé, Artisans, Automobile et Fabrication.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTATS

Dans un contexte économique défavorable au climat des affaires, notre société a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 353 millions de Francs CFA, soit 6,6 % de moins que l'exercice précédent.

Les opérations exceptionnelles consécutives à des reprises de provisions suite à des encaissements et apurement de créances enregistrées l'année précédente pour un montant de 621 millions ne se sont pas renouvelées en 2011.

Le résultat d'exploitation enregistre une baisse de 219 millions de Francs CFA, soit 23 %. Cette baisse découle des charges de maintien de la structure, malgré la crise, et des coûts supplémentaires engendrés par des mesures additionnelles directement liées à la gestion de la crise.

Par ailleurs, des actions de surveillance étroite de nos coûts et nos efforts de récupération de parts de marchés aussi bien dans le Gaz que dans le Soudage, ont contribué à atténuer l'impact de la crise sur ce résultat.

Le résultat avant impôt se chiffre à 731 millions de Francs CFA contre 905 millions de Francs CFA en 2010, et enregistre ainsi une baisse de 174 millions de Francs CFA (-19 %) affectée d'une part, par la baisse du résultat d'exploitation et d'autre part, par la baisse du résultat financier qui a enregistré des frais financiers sur l'emprunt moyen terme contracté pour financer les unités de production sur site installées sur la mine de TONGON. La hausse du résultat HAO qui a enregistré principalement des cessions de bouteilles a permis d'atténuer partiellement la baisse de ce résultat.

L'impôt sur l'exercice s'établit à 219 millions de Francs CFA contre 128 millions de Francs CFA en 2010, avec un taux effectif d'impôt à 29,9 % contre 14,2 % en 2010 ; l'exercice précédent avait bénéficié de la déductibilité d'impôt sur les pertes de créances administratives.

Il en découle un Résultat Net de 512 millions de Francs CFA, soit une baisse de 34 % par rapport à l'exercice précédent.

DÉTAILS DU COMPTE D'EXPLOITATION

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 310 millions de Francs CFA en 2011 contre 6 230 millions de Francs CFA en 2010, soit une baisse de 920 millions de Francs CFA (-14,8 %).

Ce recul est consécutif à la baisse simultanée du chiffre d'affaires (-353 millions), des autres produits d'exploitation (- 491 millions) et de celle de la production stockée de - 76 millions de Francs CFA, passant de 25 millions de Francs CFA en 2010 à - 51 Millions FCFA en 2011.

Les autres produits d'exploitation enregistrent une baisse de 491 Millions de Francs CFA, soit - 55,2 % suite au non-renouvellement sur 2011 des reprises importantes de provisions clients constatées en 2010 (- 491 MFCFA), dont l'effet a été mitigé par la hausse des transferts de charges de 117 Millions portant principalement sur les refacturations aux filiales sœurs des coûts de la Région hébergés par la SIVOA.

• Les Volumes et Chiffres d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires qui est composé de Ventes de Marchandises, de Produits Fabriqués et de Services Vendus, a été fortement marqué par le contexte de crise. La saisie d'opportunités dans les différentes activités a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 4 963 Millions de Francs CFA en baisse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

L'analyse de la variation du Chiffre d'Affaires se présente comme suit :

Les ventes de Gaz et Services ont constitué 72 % de l'ensemble de nos ventes. Elles ont atteint 3 595 Millions de Francs CFA, soit une hausse de 0,1 % en comparaison à l'année 2010. Les fortes livraisons d'Azote Liquide ont contribué à limiter l'effet de la crise sur nos différents segments.

L'Activité Soudage a enregistré une baisse de ses ventes de 17 % par rapport à l'exercice précédent. Elle représente, en 2011, un total de 1 126 Millions de Francs CFA, soit 23 % du chiffre d'affaires contre 26 % en 2010. Les opportunités exceptionnelles saisies dans les secteurs de l'Energie, de la Construction et l'Agro-alimentaire n'ont pas suffi à résorber l'impact de la crise.

Les Activités Médical et ventes de produits d'Hygiène Industrielle sont en baisse de 33 % et constituent 5 % du Chiffre d'Affaires, soit 242 Millions de Francs CFA contre 363 Millions de Francs CFA l'année précédente. La baisse observée est essentiellement imputable à la crise socio-politique.

Les Services Vendus rattachés à chacune de ces activités atteignent 680 Millions de Francs CFA. Ils sont en hausse de 72 % grâce à la diversification de notre offre Gaz qui s'est traduite par des facturations nouvelles de prestations dans le secteur minier.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'établissent à 4 576 millions de Francs CFA en 2011 contre 5 278 millions de Francs CFA en 2010, soit une baisse de 701 millions de Francs CFA (-13 %).

Les principales variations des coûts d'exploitation de la période portent sur les postes Achats Consommés, Transport et Déplacements, Services Extérieurs, Autres Charges et les Dotations aux Amortissements et Provisions qui sont expliquées ci-dessous.

• Les Achats Consommés

Les Achats Consommés se chiffrent à 1 578 millions de Francs CFA contre 1 845 millions de Francs CFA en 2010 et connaissent une baisse de 267 millions de Francs CFA, soit -14,5 % plus forte que celle du Chiffre d'Affaires qui est de -6,6 %. Cette baisse est consécutive au relèvement du poids des ventes Gaz ne nécessitant pas d'achats de marchandises dans le Chiffre d'Affaires, au non-renouvellement des apurements des stocks périmés notamment Hygiène, et aux sorties de pièces de rechange et matières consommables moins importantes que celles de l'année précédente. Toutefois, il faut noter que les Achats Consommés ont subi une augmentation de prix avec un impact de 75 millions FCFA sur 2011.

• Les Transports et Déplacements

Les charges de Transports et Déplacements enregistrent une baisse de 36 % qui résulte de l'effet combiné de la baisse des importations de la période dont l'impact des coûts de transport diminue de 82 millions de Francs CFA et de celle des Autres Transports (déplacements du personnel) qui enregistrent une économie de 14 millions de Francs CFA.

• Les Services Extérieurs

Ils augmentent de 187 Millions (16,8 %) et portent essentiellement sur des charges de structure, le relèvement de la couverture santé du Personnel, la location de bouteilles de Gaz Importés. L'impact de ces différentes augmentations a été néanmoins atténué par la baisse des honoraires, la réduction des entretiens et la maîtrise des coûts de documentation et publicité. A noter que 89 % des coûts de structure qui impactent les services extérieurs ont été compensés par des produits d'exploitation.

• Les Impôts et Taxes

Les Impôts et Taxes baissent de 2,9 % par rapport à l'exercice précédent du fait des mesures fiscales d'accompagnement (non-renouvellement de la Contribution pour Sortie de Crise, abattement de 50 % sur la Patente et 25 % sur le Foncier) pour la relance économique.

• Les Autres Charges

Elles enregistrent une baisse importante de 77,2 % portant essentiellement sur les pertes irrécouvrables et la baisse des dotations aux provisions clients.

- **Les Charges de Personnel**

Les Charges de Personnel diminuent de 5,9 % (65 millions de Francs CFA) du fait des départs à la retraite, des démissions et du non-renouvellement des effectifs suite au gel des recrutements. Malgré le contexte de crise qui a vu se succéder de nombreux plans sociaux (chômages techniques, gels de salaires, ...), nous avons pu maintenir nos effectifs et payer régulièrement les salaires.

- **Les Dotations aux Amortissements et aux Provisions**

Les Dotations aux Amortissements et aux Provisions augmentent de 13,3 % du fait de la mise en service des installations de la mine dont l'impact a été atténué par la baisse de la provision pour départ à la retraite suite à la modification de l'âge de départ à la retraite qui passe de 55 à 60 ans.

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Eu égard aux éléments ci-dessus, le Résultat d'Exploitation de la période s'élève à 734 millions de Francs CFA en baisse de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

LES CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières nettes des produits augmentent de 31,5 % (15 millions) du fait des frais financiers rattachés à des financements d'investissement. La période a néanmoins enregistré moins d'agios que l'exercice précédent du fait d'une meilleure situation de trésorerie.

LES IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

L'impôt sur le Bénéfice augmente en valeur de 71 % du fait que l'année 2010 avait enregistré des reprises de provisions suite à la déduction de charges antérieurement taxées. Le taux d'impôt effectif s'établit à 29,9 % en 2011 contre 14,2 % en 2010.

LE RÉSULTAT NET

Au total, le Résultat Net de l'exercice se chiffre à 512 millions de Francs CFA, soit une baisse de 34 %.

BILAN ET AUTRES

LES CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients nettes de provisions s'élèvent à 1 701 millions de Francs CFA contre 1 581 millions de Francs CFA en 2010, soit une hausse de 120 millions de Francs CFA avec une baisse du découvert client qui passe de 94 jours en 2010 à 90 Jours sur cet exercice. Cette baisse du découvert client, malgré la hausse des créances, s'explique par le redressement important des ventes du dernier trimestre avec 1 508 millions contre 1 273 millions au dernier trimestre 2010, soit une hausse de 235 millions (18 %). Les actions de surveillance étroite du découvert client ont permis d'éviter un dérapage dans ce contexte de crise.

LES STOCKS

Les Stocks nets de provisions s'établissent à 2 179 millions de Francs CFA contre 2 286 millions de Francs CFA en 2010, soit une baisse de 107 millions de Francs CFA liée principalement à la baisse d'activité. En effet, eu égard au ralentissement de l'activité économique lié à la crise, nous avons ajusté nos plans d'approvisionnements en vue d'une meilleure optimisation de nos stocks.

L'ENDETTEMENT

L'Endettement Net se chiffre à 505 millions de Francs CFA soit une hausse de 1,0 % par rapport à 2010. Il est demeuré stable par rapport à 2010.

LES INVESTISSEMENTS

Les Investissements de la période se sont élevés à 52 millions de Francs CFA contre 776 millions de Francs CFA en 2010 et portent essentiellement sur des investissements de renouvellement de divers matériels, outillages industriels et matériels informatiques. Il faut noter que l'exercice 2010 avait enregistré un investissement exceptionnel dans le secteur minier.

L'AUTOFINANCEMENT / CASH FLOW

L'Excédent de Trésorerie d'Exploitation s'établit à 619 millions de Francs CFA contre 1 481 millions de Francs CFA en 2010, soit une baisse de 58 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse suit celle du résultat de la période et l'augmentation du besoin en fonds de roulement.

PERSPECTIVES 2012

La normalisation de la situation socio-politique après la tenue des élections législatives a contribué à l'amélioration du climat des affaires.

Les nombreuses décisions prises par les nouvelles autorités sur le plan sécuritaire ont eu pour effet de rassurer les opérateurs économiques et de favoriser les échanges sur toute l'étendue du territoire.

La levée du blocus du port a permis la reconstitution de nos stocks et la saisie des opportunités de vente.

L'apport financier des bailleurs de fonds a permis un règlement progressif de la dette intérieure et une reconstitution de la trésorerie des PME.

Dans ce contexte, notre Société a réalisé au cours des deux premiers mois un chiffre d'affaires de 1 152 millions FCFA contre 790 Millions FCFA pour la même période en 2011, soit une hausse de 46 %.

Nos activités ont été soutenues par les ventes d'Azote Liquide réalisées aussi bien en local qu'à l'export, par le relèvement des ventes de CO₂ aux embouteilleurs et des ventes de produits de Soudage dans le secteur minier.

Nos ventes d'Oxygène hors On Site et d'Acétylène ont bénéficié des récupérations de parts de marché chez des clients industriels et dans le réseau de distribution.

Nos activités de négoce (Soudage, Médical et Hygiène) qui avaient souffert des mesures d'interdiction imposées par l'Union Européenne ont enregistré une reprise en 2012 grâce à la reconstitution progressive de nos stocks, mais aussi aux efforts déployés pour la récupération de parts de marché Soudage chez un client minier.

Le maintien de la dynamique amorcée au cours du premier trimestre sur toute l'année nous permettrait d'avoir des résultats à la hauteur de nos estimations.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous donneront tout à l'heure lecture de leurs Rapports sur les comptes au 31 Décembre 2011.

Les bénéfices avant Amortissements et Provisions ressortent à 1 052 473 657 FCFA.

De ce montant, il convient de déduire 192 649 864 FCFA d'Amortissements,

92 835 161 FCFA de Provision pour Débiteurs Doubteux, 21 086 446 FCFA de Provisions pour Dépréciation des Stocks, 14 765 260 FCFA de Provision pour Risques et 218 699 648 FCFA de Provision pour Impôts à payer sur les Bénéfices.

Le solde, soit 512 437 278 FCFA, diminué de 43 670 000 FCFA correspondant au Dividende Statutaire, fait ressortir un Montant Distribuable de 468 767 278 FCFA.

Il vous est proposé de doter le Report à Nouveau de la somme de 119 407 278 FCFA. Le solde distribuable, soit 349 360 000 FCFA serait affecté à raison de 100 % aux Actions.

Si vous approuvez ces propositions, le Dividende Brut distribué sera de 393 030 000 FCFA représentant 450 FCFA brut par Action, soit 405 FCFA net.

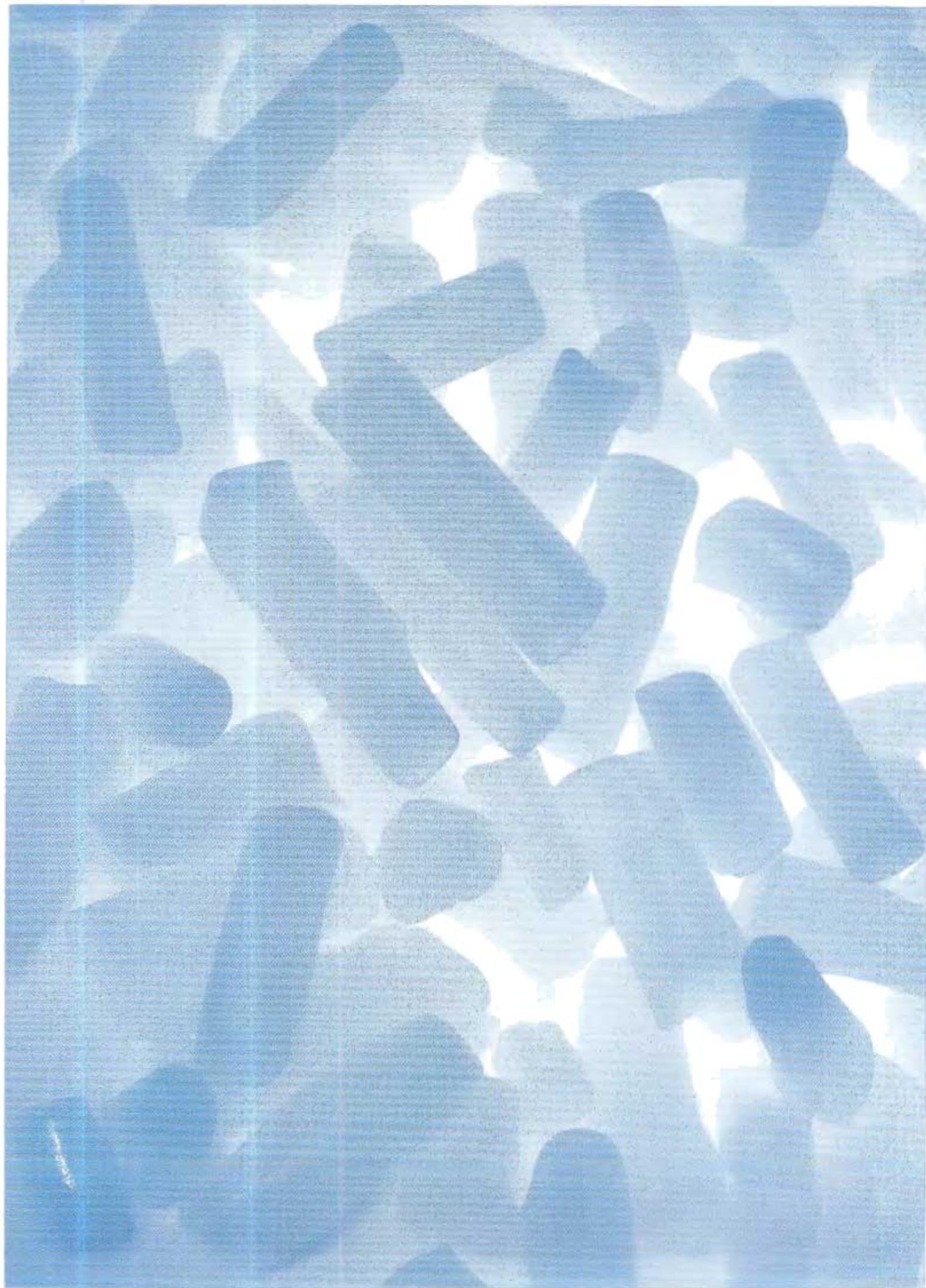
Nous vous soumettons une résolution relative à l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme.

Nous vous demandons de donner quitus de leur gestion à vos Administrateurs pour l'exercice écoulé.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Antoine KONAN KANGA et Nicolas DJIBO viennent à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous vous proposons la réélection de Monsieur Nicolas DJIBO pour un nouveau mandat de deux ans et vous prions de vous joindre à nous pour rendre un hommage particulier à Monsieur Antoine KONAN KANGA pour sa fidélité à l'égard de notre Société et pour les Conseils avisés dont il a fait bénéficier les différents Conseils d'Administration qui se sont succédés depuis octobre 1970, date de sa 1^{ère} élection.

Nous vous demandons de fixer le montant de l'Indemnité de Fonction de votre Conseil d'Administration qui le répartira entre ses membres comme il l'entendra.

Nous vous proposons, enfin, de voter les délégations de pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales et administratives consécutives à la présente Assemblée.



**RAPPORT
DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

AIR LIQUIDE SIVOA

131 Boulevard de Marseille
01 BP 1753
ABIDJAN 01

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2011

MAZARS COTE D'IVOIRE

MAZARS COTE D'IVOIRE
2, Boulevard Roume - Immeuble Longchamp
01 BP 3989 ABIDJAN 01

Tél. : (225) 20 31 77 00 / Fax : (225) 20 21 02 78

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
5, Avenue Marchand
01 BP 2715 ABIDJAN 01

Tél. : (225) 20 21 11 15 / Fax : (225) 20 21 12 59

RAP CAC 074-04-12/ELD/PK

Air Liquide SVOA

Exercice clos le 31
décembre 2011

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des états financiers annuels de AIR LIQUIDE SVOA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. Opinion sur les états financiers annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels établis conformément aux principes du système comptable de l'OHADA, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Air Liquide SIVOA

Exercice clos le 31
décembre 2011

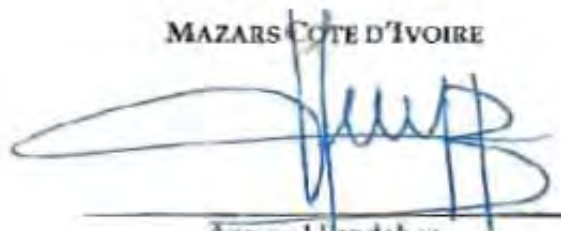
2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 24 avril 2012

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

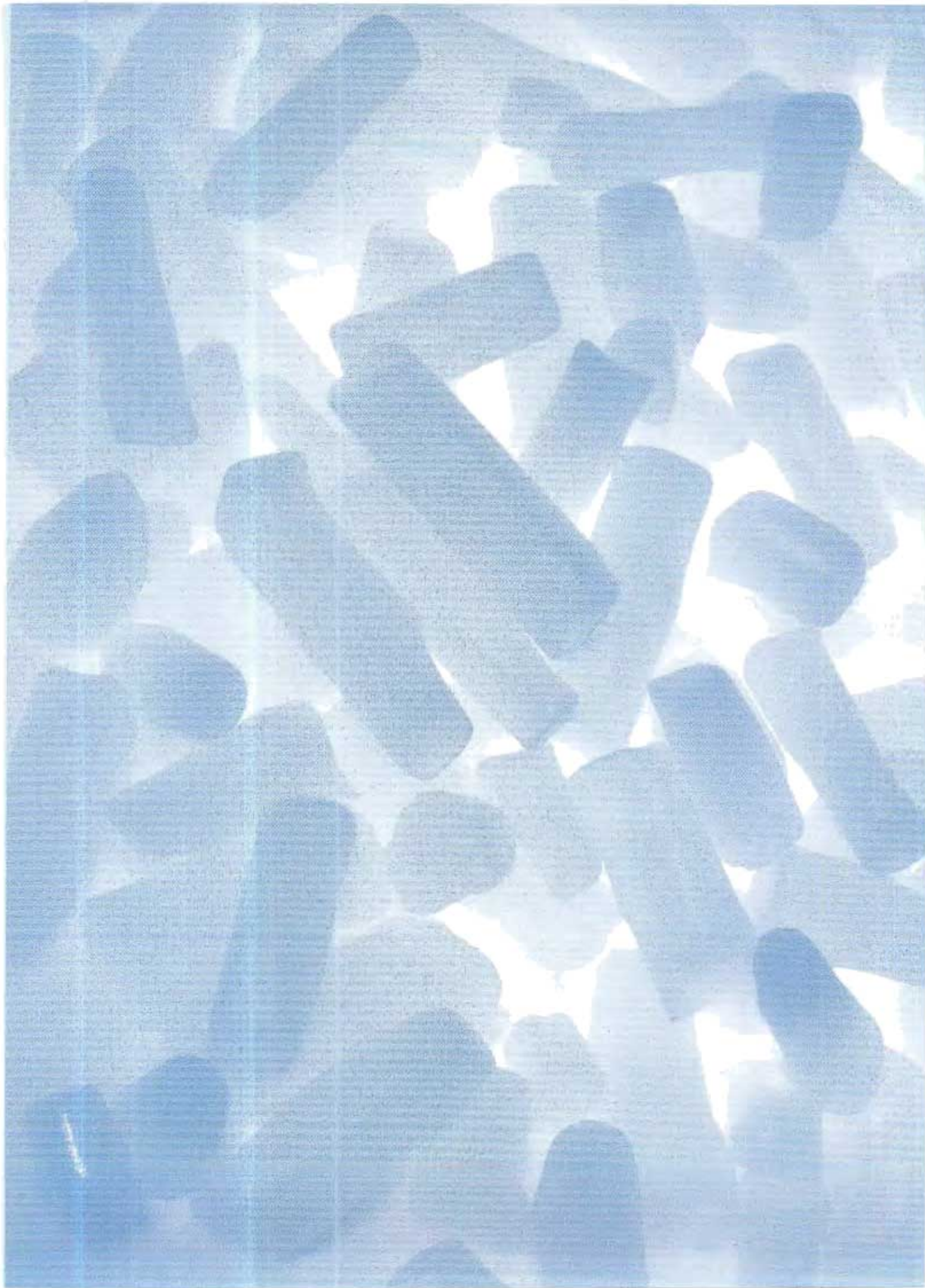


Armand Hindohan
Expert Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orio
Expert Comptable Diplômée



AIR LIQUIDE SIVOA

131 Boulevard de Marseille
01 BP 1753
ABIDJAN 01

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2011

MAZARS COTE D'IVOIRE

MAZARS COTE D'IVOIRE
2, Boulevard Roume - Immeuble Longclunp
01 BP 3989 ABIDJAN 01

Tél. : (225) 20 31 77 00 / Fax : (225) 20 21 02 78

ERNST & YOUNG

ERNST & YOUNG
5, Avenue Marchand
01 BP 2715 ABIDJAN 01

Tél. : (225) 20 21 11 15 / Fax : (225) 20 21 12 59

RAP CAC 074-04-12/ELD/FK

Air Liquide SIVOA
Exercice clos le 31
décembre 2011

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt Économique (G.I.E.), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, Directeur Général ou Directeur Général Adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur ou directeur, à l'exclusion des conventions normales portant sur des opérations conclues à des conditions habituelles.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Président du Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice 2011.

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1. Co-contractant : AIR LIQUIDE AFRICA SERVICES LTD (ALAS)

Nature et objet

AIR LIQUIDE AFRICA SERVICES LTD apporte à AIR LIQUIDE SIVOA son assistance et son expertise dans les domaines suivants :

- audit externe ;

Air Liquide SIVOA

Exercice clos le 31
décembre 2011

- finance, administration, comptabilité et méthodes de gestion spécifiques au groupe ;
- services de la maintenance industrielle et du développement de nouveaux marchés ;
- services de la technologie de l'information y compris en informatique ;
- relations humaines, développement des ressources humaines et formation ;
- développement du management.

Modalités et rémunération

AIR LIQUIDE SIVOA s'engage à payer à AIR LIQUIDE AFRICA SERVICES Ltd les sommes suivantes :

- des frais d'environ FCFA 600 000 par jour au titre des prestations effectuées au siège d'Air Liquide Africa Services Ltd pour le compte de SIVOA ;
- des frais d'intervention d'environ FCFA 500 000 par jour pour l'intervention des directeurs Industriels, Administratif et Financier, Marketing et développement, Soudage et Ressources Humaines ;
- des frais d'intervention des assistants des directeurs ci-dessus mentionnés et autres consultants du groupe Air Liquide mandatés par Air Liquide Africa Services Ltd au taux d'environ FCFA 400 000 par jour et par intervenant ;
- des frais d'intervention d'environ FCFA 600 000 par jour pour l'intervention de tout autre consultant ;
- les frais de déplacement et accessoires au déplacement et le coût de l'hébergement.

Conformément à l'avenant signé le 10 janvier 2011, AIR LIQUIDE SIVOA a supporté les charges stipulées dans ladite convention, déduction faite des coûts directs non prévus au contrat, induits par les activités d'ALAS dans les livres de la SIVOA.

Ces charges s'élèvent à FCFA 199 265 614, au titre de l'exercice 2011.

Les refacturations des activités ALAS non prévues au contrat s'élèvent à FCFA 177 492 024.

2.2. Co-contractant : AIR LIQUIDE S.A.

Nature et objet

Contrat de licence technologie, d'assistance technique et de licence de marques conclus entre AIR LIQUIDE S.A et SIVOA.

Air Liquide SIVOA

Exercice clos le 31
décembre 2011

Modalités et rémunération

AIR LIQUIDE SIVOA s'engage à payer à AIR LIQUIDE S.A. les sommes suivantes :

- redevance de licence de technologie assise sur 3 % des ventes nettes consolidées relatives à des procédés, des équipements, des gaz et à leurs mélanges, ainsi qu'à des produits entrant dans le champ d'application du contrat, déduction faite des taxes facturées aux clients, remises, rabais, ristournes aux clients et des ventes à des sociétés qui paient une redevance à AIR LIQUIDE S.A. ;
- redevance d'assistance technique assise sur 0,6 % des ventes nettes consolidées relatives à des procédés, des équipements, des gaz et à leurs mélanges, ainsi qu'à des produits entrant dans le champ d'application du contrat, déduction faite des taxes facturées aux clients, remises, rabais, ristournes et des ventes à des sociétés qui paient une redevance à AIR LIQUIDE S.A. ;
- redevance de licence de marque assise sur 0,3 % des ventes nettes consolidées relatives à des produits ou services concédés commercialisés sous le nom commercial et/ou les marques concédées déduction faite des taxes facturées aux clients, remises, rabais et ristournes.

Au titre de l'exercice 2011, les charges supportées par AIR LIQUIDE SIVOA s'élèvent à FCFA 151 759 903.

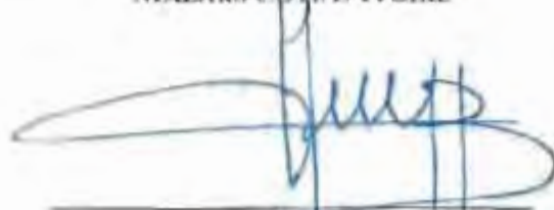
2.3. Co-contractant : Monsieur KHADIM THIAM

Nature et objet

Convention de rémunération entre SIVOA et Monsieur Khadim THIAM en qualité de Directeur Général Adjoint.

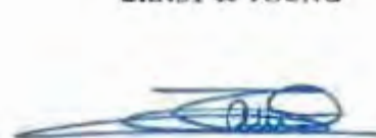
Abidjan, le 24 avril 2012

MAZARS COTE D'IVOIRE

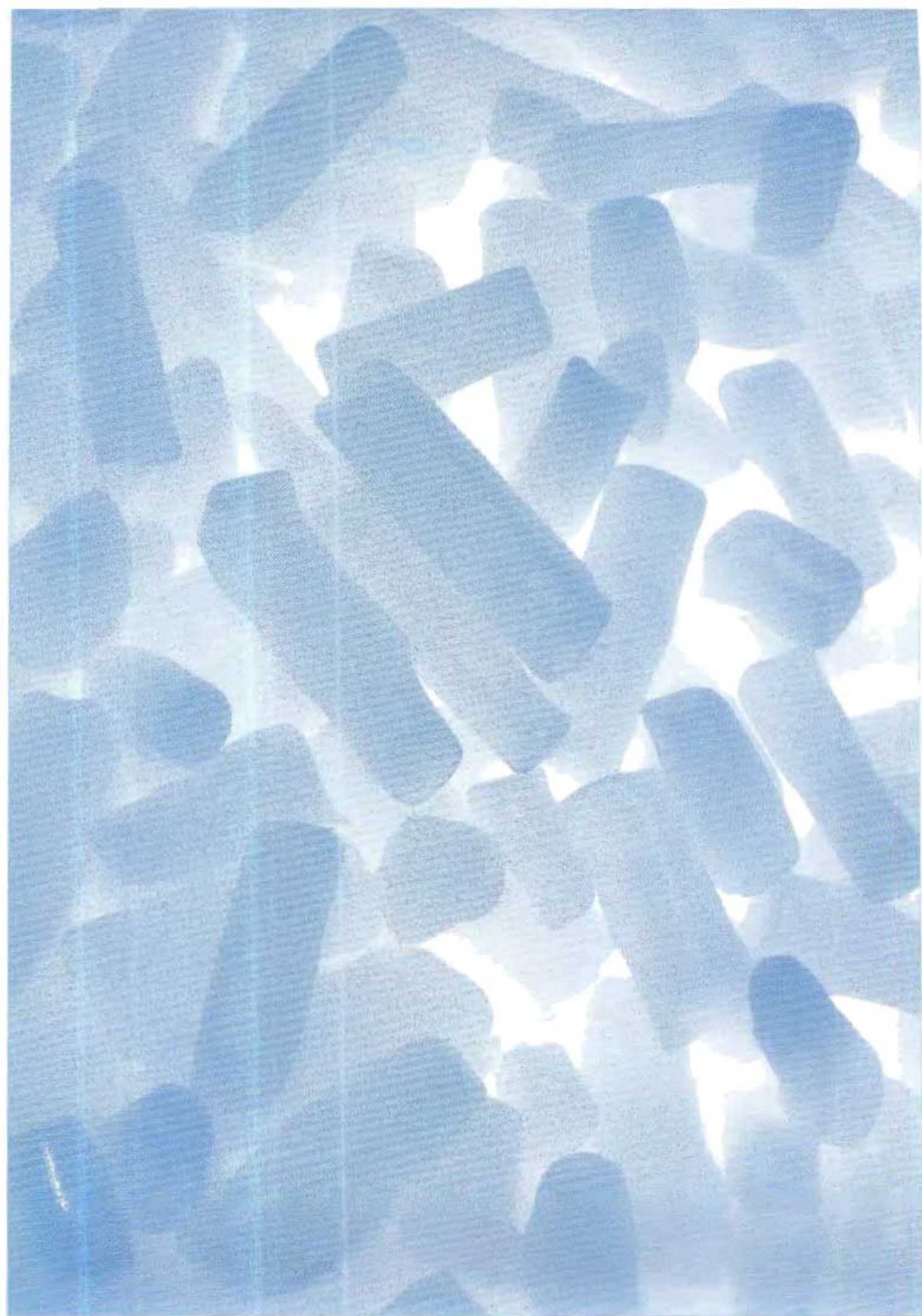


Armand Fandohan
Expert Comptable Diplômé

ERNST & YOUNG



Caroline Zamojciowna-Orlo
Expert Comptable Diplômée



ÉTATS

FINANCIERS

ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

ACTIF ⁽¹⁾	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENT PROVISIONS	VALEURS NETTES 2011	EXERCICE PRÉCÉDENT 2010
Immobilisations incorporelles	80 000 000	0	80 000 000	80 000 000
Immobilisations corporelles	5 678 545 582	4 566 373 386	1 112 172 196	1 253 272 106
Valeurs immobilisées	5 758 545 582	4 566 373 386	1 192 172 196	1 333 272 106
Immobilisations financières	41 254 649	0	41 254 649	37 919 752
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	5 799 800 231	4 566 373 386	1 233 426 845	1 371 191 858
Marchandises	1 273 049 680	144 401 161	1 128 648 519	1 238 495 075
Matières premières et autres approvisionnements	1 014 162 059	60 843 938	953 318 121	899 615 773
En - Cours	0	0	0	0
Produits fabriqués	96 928 692		96 928 692	148 187 072
Stocks	2 384 140 431	205 245 099	2 178 895 332	2 286 297 920
Fournisseurs, Avances Versées	123 858 316	16 495 782	107 362 534	24 554 576
Clients	2 138 628 759	437 707 163	1 700 921 596	1 580 669 398
Autres créances	375 381 919	26 333 183	349 048 736	100 682 781
Créances et emplois assimilés	2 637 868 994	480 536 128	2 157 332 866	1 705 886 755
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 022 009 425	685 781 227	4 336 228 198	3 992 184 675
TOTAL TRÉSORERIE ACTIF (III)	401 928 536	7 278 582	394 649 944	267 780 898
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	11 223 738 192	5 259 433 205	5 964 304 987	5 631 157 431

⁽¹⁾ en FCFA

ÉTATS FINANCIERS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011

PASSIF ⁽¹⁾	EXERCICE AVANT REPARTITION 2011	EXERCICE PRECEDENT 2010
Capital	873 400 000	873 400 000
Écarts de réévaluation	275 903 262	275 903 262
Reserves indisponibles	174 680 000	174 680 000
Reserves libres	180 647 479	180 647 479
Report à nouveau	252 930 522	0
Résultat net de l'exercice	512 437 278	776 970 522
Autres capitaux propres	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 269 998 541	2 281 601 263
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (II)	812 369 114	987 096 527
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	3 082 367 655	3 268 697 790
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O	9 806 001	24 381 005
Clients, avances reçues	1 208 890 015	1 235 794 076
Fournisseurs d'exploitation	692 921 757	662 734 391
Dettes fiscales	390 665 305	205 469 114
Dettes sociales	123 721 002	85 459 250
Autres dettes	172 731 182	141 622 282
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	2 598 735 262	2 355 460 118
TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF (IV)	283 202 070	6 999 523
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	5 964 304 987	5 631 157 431

⁽¹⁾ en FCFA

ÉTATS FINANCIERS

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2011 ⁽¹⁾

	2011	2010
Ventes de marchandises	1 377 139 374	1 952 762 279
Ventes de produits fabriqués	2 905 463 724	2 967 404 745
Services vendus	680 239 446	395 991 067
SOUS TOTAL	4 962 842 544	5 316 158 091
Travaux vendus	0	0
Produits accessoires	0	0
Autres produits d'exploitation	398 684 907	889 262 218
S / TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	398 684 907	889 262 218
Production stockée (destockée)	-51 258 380	24 872 139
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 310 269 071	6 230 292 448
Achats consommés	1 578 043 050	1 844 698 160
Transports et déplacements	173 649 706	271 196 265
Services extérieurs	1 299 857 988	1 112 731 893
Impôts et taxes	152 816 265	157 363 330
Autres charges	141 869 077	621 293 314
Charges de personnel	1 022 692 563	1 087 386 700
Dotations aux amortissements et aux provisions	207 415 124	183 013 077
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 576 343 773	5 277 682 739
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	733 925 298	952 609 709
RÉSULTAT FINANCIER	-63 941 245	-48 641 589
RÉSULTAT HORS ACTIVITÉ ORDINAIRE	61 152 873	1 200 000
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	731 135 926	905 168 120
Impôts sur le résultat	218 699 648	128 197 598
RÉSULTAT NET	512 437 278	776 970 522

⁽¹⁾ en FCFA

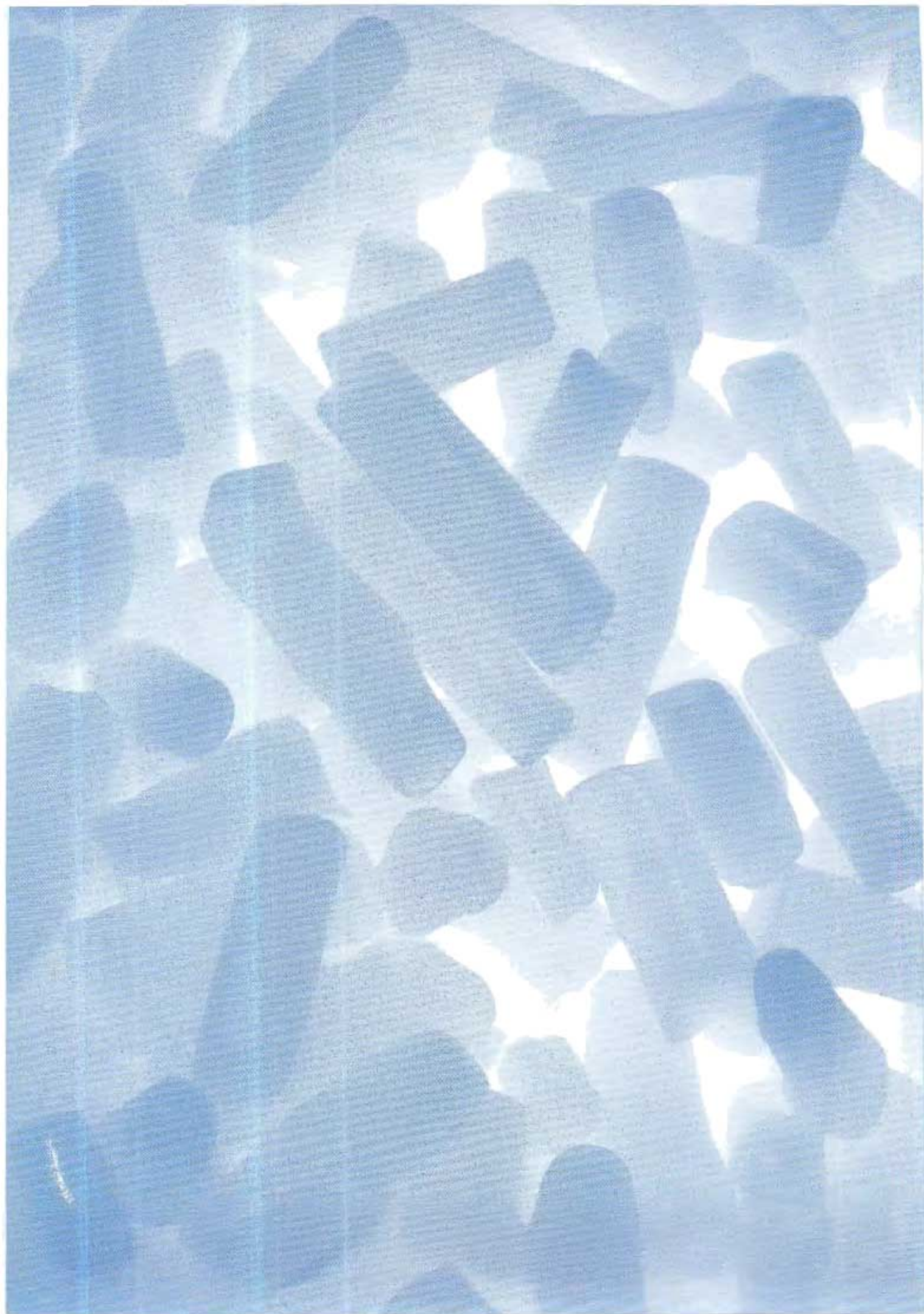
ÉTATS FINANCIERS

TAFIRE⁽¹⁾

(Tableau Financier des Ressources et Emplois) au 31 décembre 2011

	2011	2010
Capacité d'autofinancement globale	619 275 034	884 216 167
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	61 685 323	1 200 000
Cessions d'immobilisations financières	4 989 002	7 232 670
Augmentation de capital par apports nouveaux	0	0
Autres dettes financières	5 503 114	776 457 603
Variation du besoin de financement	0	520 824 887
TOTAL RESSOURCES	691 452 473	2 189 931 327
Dividendes	524 040 000	873 400 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles		0
Acquisition d'immobilisations corporelles	52 082 403	775 881 187
Acquisition d'immobilisations financières	8 323 900	7 016 589
Remboursement d'emprunts	155 571 292	0
Variation du besoin de financement	100 768 378	0
TOTAL EMPLOIS	840 785 974	1 656 297 776
Variation de trésorerie	-140 333 501	533 633 551
CONTRÔLE	691 452 473	2 189 931 327

⁽¹⁾ en FCFA



RÉSOLUTIONS

DE

L'AGO

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans toutes leurs parties, le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, les Rapports des Commissaires aux Comptes et les Etats Financiers Annuels de l'Exercice clos au 31 Décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés et détaillés. Elle approuve le montant du Bénéfice Net de cet Exercice qui s'élève à 512 437 278 FCFA.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les propositions du Conseil d'Administration concernant l'emploi du Bénéfice Net à répartir qui s'élève à 512 437 278 FCFA.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé 43 670 000 FCFA à titre de Dividende Statutaire.

Il est porté en Report à Nouveau, la somme de 119 407 278 FCFA. Le solde, soit 349 360 000 FCFA est affecté aux Actions.

Il est, en définitive, distribué un Dividende Brut total de 393 030 000 FCFA, soit 450 FCFA brut par Action.

Le paiement de ces sommes sera effectué le 04 Juillet 2012.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'Article 438 du Livre IV de l'OHADA concernant la Société Anonyme, le Rapport Spécial prévu par la Loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs, quitus de leur gestion pour l'Exercice 2011.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Nicolas DJIBO.

Le mandat de Monsieur DJIBO viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice 2013.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration, à titre d'Indemnité de Fonction pour l'Exercice 2011, la somme brute de 4 300 000 FCFA et pour l'Exercice 2012, la somme brute de 2 150 000 FCFA.

Cette indemnité de Fonction sera répartie par le Conseil d'Administration entre ses Membres comme il l'entendra.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

RAPPORT

DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION

À L'AGE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous proposer la modification de la dénomination sociale de notre société ainsi que de certaines autres dispositions de nos statuts.

1 - Modification de la dénomination sociale

Cette modification rentre dans le cadre de l'uniformisation des dénominations sociales des filiales de la zone Afrique de l'Ouest, Centrale et Madagascar, et vise à une meilleure visibilité de la marque "Air Liquide".

Aussi, nous vous proposons d'adopter comme nouvelle dénomination "Air Liquide Côte d'Ivoire".

2 - Autres modifications statutaires

Ces modifications concernent les Articles 5, 13, 14, et 25 des statuts.

Elles répondent à des observations faites par certains Commissaires aux Comptes, entre autres, sur certaines règles de gouvernance retenues dans les statuts de nos filiales. Certaines de ces observations étant appuyées par une jurisprudence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), il apparaît nécessaire d'en tenir compte. Nous vous proposons en conséquence les modifications suivantes.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, l'exposé des motifs, les anciens articles ainsi que les nouveaux articles proposés.

Article 2 : Dénomination sociale (Résolutions 1 & 2 AGE)

Exposé des motifs

Afin d'uniformiser les dénominations sociales des filiales de la zone et dans le souci d'une meilleure visibilité de la marque "Air Liquide", il est proposé de modifier la dénomination sociale en la faisant précéder des mots "Air Liquide" suivis du nom du pays de situation de la filiale.

ANCIEN ARTICLE	NOUVEL ARTICLE
La société a pour dénomination : SOCIÉTÉ ANONYME D'OXYGÈNE ET D'ACÉTYLÈNE , par abréviation "SVOA" ou "AIR LIQUIDE SVOA".	La société a pour dénomination : <u>"AIR LIQUIDE CÔTE D'IVOIRE"</u> .
Cette dénomination devra figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et sera précédée ou suivie des mots "Société Anonyme avec Conseil d'Administration" ou des initiales "SA avec CA", ainsi que de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.	Cette dénomination devra figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et sera précédée ou suivie des mots "Société Anonyme avec Conseil d'Administration" ou des initiales "SA avec CA", ainsi que de l'énonciation du montant du capital social, de l'adresse du siège social et de la mention de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

Article 5 : Siège - Transfert du siège (4ème Résolution AGE)

Exposé des motifs

Cet article prévoit que le transfert du siège social dans un Etat autre qu'un Etat-partie, ne peut résulter que d'une décision prise à l'unanimité des actionnaires. Or, une telle décision, qui entraîne la modification des statuts, ne peut être prise que par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE). Toute clause contraire est réputée non écrite (Art. 551 l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales « AUSC »). Il convient donc d'amender cet article et de retenir la compétence de l'AGE en la matière. Nous proposons donc de reformuler cet article.

ANCIEN ARTICLE	NOUVEL ARTICLE
Le siège social est établi à Abidjan, 131 Boulevard de Marseille. Il peut être transféré en tout autre endroit du territoire national par une simple décision du Conseil d'Administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. Toutefois, le transfert du siège social dans un Etat, autre qu'un "Etat-partie" ne peut résulter que d'une décision prise à l'unanimité des actionnaires. Lors d'un transfert décidé par le Conseil d'Administration, celui-ci est autorisé à modifier les statuts en conséquence.	<u>« Le siège social est établi à Abidjan, 131 Boulevard de Marseille. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire de cet Etat par décision du Conseil d'Administration qui modifie les statuts en conséquence, sous réserve de la ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le siège social peut également être transféré dans un autre Etat en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration. »</u>

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AGE

Article 13 : Vacance – Adjonction d'administrateurs (4^{ème} Résolution AGE) Réf. OHADA : Art. 429 al 4

Exposé des motifs

L'alinéa 3 de cet article fait obligation au Commissaire aux Comptes (CAC) de convoquer l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil d'administration lorsque celui-ci devient inférieur au minimum statutaire et légal. Or, l'AUSC ne prévoit pas cette obligation. Elle reconnaît seulement la possibilité à tout intéressé de saisir la juridiction compétente à cet effet. Il est donc proposé de supprimer la référence au CAC et de restituer les termes de la Loi dans cet article.

ANCIEN ARTICLE	NOUVEL ARTICLE
En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder, entre deux assemblées, à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif. Ces nominations doivent intervenir dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance, lorsque le nombre des administrateurs actionnaires est devenu inférieur aux deux tiers des membres du Conseil. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur à trois, les administrateurs restant en fonction ou, à défaut le commissaire aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil. Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration à titre provisoire sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées, les délibérations auxquelles ont participé les nouveaux administrateurs ainsi nommés, de même que les actes passés par le Conseil et par ces administrateurs, n'en restent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de la durée du mandat de son prédécesseur.	En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder, entre deux assemblées, à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif. Ces nominations doivent intervenir dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance, lorsque le nombre des administrateurs actionnaires est devenu inférieur aux deux tiers des membres du Conseil. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur à trois, les administrateurs restant en fonction doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le Conseil. <u><i>A défaut, tout intéressé peut demander par requête adressée au Président de la juridiction compétente, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de procéder aux nominations requises ou de les ratifier.</i></u> Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration à titre provisoire sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées, les délibérations auxquelles ont participé les nouveaux administrateurs ainsi nommés, de même que les actes passés par le Conseil et par ces administrateurs, n'en restent pas moins valables. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de la durée du mandat de son prédécesseur.

Article 14 : Bureau du Conseil (4^{ème} Résolution AGE)

Exposé des motifs

1. Cet article prévoit qu'il peut être nommé, aux côtés du Président, un Vice-Président au sein du Conseil d'Administration, et « qu'en cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne au début de chaque séance celui des membres présents qui doit exercer les fonctions de Président ». Or, l'AUSC ne prévoit pas expressément de poste de Vice-président du conseil d'administration. Il y est seulement fait cas du Président qui est nommé par les autres membres du Conseil (Art. 477 AUSC). En outre, l'article 483 de l'AUSC, dispose qu'en cas d'empêchement temporaire du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer l'un de ses membres dans les fonctions de Président. En ce qui concerne les réunions du Conseil d'Administration, elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration. En cas d'empêchement de celui-ci, « les séances sont présidées par l'administrateur possédant le plus grand nombre d'actions ou, en cas d'égalité, par le doyen en âge, à moins que les statuts n'en disposent autrement ». Ainsi donc, l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales ne consacre pas la notion de Vice-Président en conséquence, il y a lieu de retirer cette notion des statuts de la société.

2. Remplacer « actionnaires » par « administrateurs ».

ANCIEN ARTICLE	NOUVEL ARTICLE
Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.	Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.
Il peut être également nommé un Vice-Président.	En cas d'absence du Président, le Conseil désigne au début de chaque séance celui des membres présents qui doit exercer les fonctions de Président.
En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Conseil désigne au début de chaque séance celui des membres présents qui doit exercer les fonctions de Président.	Le Conseil nomme aussi un Secrétaire qui peut être pris en dehors des administrateurs.
Le Conseil nomme aussi un Secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires.	Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles.
Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles.	

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AGE

Article 25 : Bureau de l'Assemblée (4^{ème} Résolution AGE):

Supprimer les termes Vice-président dans cet article.

ANCIEN ARTICLE	NOUVEL ARTICLE
Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou l'administrateur le suppléant, ou, à défaut, par le Vice-Président ou encore, à défaut de ceux-ci, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président à la majorité simple. L'assemblée convoquée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes est présidée par l'auteur de la convocation. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants qui, tant en leur nom personnel que comme mandataires, possèdent et représentent le plus grand nombre d'actions.	Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou l'administrateur le suppléant, ou à défaut de ceux-ci, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président à la majorité simple. L'assemblée convoquée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes est présidée par l'auteur de la convocation. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants qui, tant en leur nom personnel que comme mandataires, possèdent et représentent le plus grand nombre d'actions.

Si ces propositions reçoivent votre agrément, nous vous demandons également de bien vouloir voter les modifications corrélatives des statuts.

Enfin, nous vous proposons de voter les délégations de pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités légales et administratives consécutives à la présente Assemblée,

RÉSOLUTIONS

DE

L'AGE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les motivations du changement de la dénomination sociale décide qu'à compter du 14 Mai 2012, la dénomination sociale de la société est "Air Liquide Côte d'Ivoire".

Cette nouvelle dénomination sociale ne deviendra effective qu'après l'inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, et la publication dans un journal d'annonces légales.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'Article 2 des Statuts comme suit :

Article 2 - Dénomination

« La société a pour dénomination : "AIR LIQUIDE COTE D'IVOIRE".

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les motivations des amendements des Articles 5, 13, 14 et 25 des statuts, décide de les modifier comme ci-dessous.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier :

1 - l'Article 5 des Statuts comme suit :

« Le siège social est établi à Abidjan, 131 Boulevard de Marseille.

Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire de cet Etat par décision du Conseil d'Administration qui modifie les statuts en conséquence, sous réserve de la ratification de cette décision par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le siège social peut également être transféré dans un autre Etat en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration.»

2 - l'Article 13 des Statuts comme suit :

« En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut procéder, entre deux assemblées, à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif.

Ces nominations doivent intervenir dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance, lorsque le nombre des administrateurs actionnaires est devenu inférieur aux deux tiers des membres du Conseil.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur à trois, les administrateurs restant en fonction doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires

à l'effet de compléter le Conseil. A défaut, tout intéressé peut demander par requête adressée au Président de la juridiction compétente, la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de procéder aux nominations requises ou de les ratifier.

Les nominations d'administrateurs faites par le Conseil d'Administration à titre provisoire sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées, les délibérations auxquelles ont participé les nouveaux administrateurs ainsi nommés, de même que les actes passés par le Conseil et par ces administrateurs, n'en restent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'est pas expiré ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de la durée du mandat de son prédécesseur. »

3 - l'Article 14 des Statuts comme suit :

« Le Conseil d'Administration nomme, parmi ses membres personnes physiques, un Président dont il fixe la durée des fonctions sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne au début de chaque séance celui des membres présents qui doit exercer les fonctions de Président.

Le Conseil nomme aussi un Secrétaire qui peut être pris en dehors des administrateurs.

Les membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. »

4 - l'Article 25 des Statuts comme suit :

« Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou l'administrateur le suppléant, ou à défaut de ceux-ci, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président à la majorité simple.

L'assemblée convoquée par un ou plusieurs Commissaires aux Comptes, ou par le liquidateur, est présidée par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant qui, tant en leur nom personnel que comme mandataires, possèdent et représentent le plus grand nombre d'actions.

Le bureau désigne un Secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires. »

CINQUIÈME RÉSOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'adopter les modifications apportées et de nouveaux Statuts.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

NOTES

NOTES

NOTES

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

ABIDJAN

Adjamé (Macaci, Agban, 220 Lgts)
koumassi (Camp Commando, Z.I.)
Yopougon Banco II
Abobo (Banco, Samaké)

ABENGOUROU

Quartier Commerce

ABOISSO

Près de la Bia

ADZOPÉ

Quartier Commerce

BONDOUKOU

Quartier Rond Point

BONOUA

Près du barrage

BOUAKÉ

Quartier Commerce

DALOA

Quartier Commerce
Route de Vavoua

DIVO

Quartier Commerce

DUEKOUÉ

Quartier Commerce

GAGNOA

Route de GARAHIO

GRAND-BASSAM

Escale

KORHOGO

Quartier Résidentiel

MAN

Quartier Commerce

SAN PEDRO

Grand Marché
Zone Industrielle

TOUMODI

Route de Dimbokro

YAMO USSOUKRO

Quartier Habitat



AIR LIQUIDE

SIVOA

votre solution pour les réseaux de distribution de fluides médicaux, ...



...les équipements médicaux et les produits de désinfection et de décontamination



SOCIÉTÉ IVOIRIENNE D'OXYGÈNE ET D'ACÉTHYLÈNE

Société Anonyme avec conseil d'Administration au Capital de 873 400 000 F CFA
RCCM N° CI - ABJ - 1962 - B - 769
Compte Contribuable : 01 00769 - H

131 Boulevard de Marseille - 01 B.P. 1753 Abidjan 01

Tél. : 21 21 04 40 / 21 21 04 50

Fax : 21 25 87 44 / 21 35 80 96